

LETTRE OUVERTE

COVID-19 et déconfinement

Mesures d'urgence en matière de déplacements

**Madame la Préfète de la Région,
Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Monsieur le Président du Département de la Gironde,
Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
Monsieur le Maire de Bordeaux,
Mesdames et Messieurs les Maires de Bordeaux Métropole,
Mesdames et Messieurs les élus de Bordeaux Métropole,
Mesdames et Messieurs les élus de Bordeaux,
Monsieur le Président de la Chambre de commerce,
Monsieur le Président de la Chambre des métiers,**

Consciente du danger que représente le Covid-19 pour chacun d'entre nous, la population a accepté les restrictions de déplacement imposées pendant la période de confinement strict. Mais qu'en sera-t-il à partir du 11 mai ?

Les directives gouvernementales imposent de modifier nos conditions de travail et nos habitudes de déplacements, que ce soit en voiture, en transports collectifs, en deux-roues ou à pied. Et particulièrement aux heures de pointe.

Elles obligent ainsi à prendre des mesures d'urgence, qui soient faciles à mettre en œuvre, applicables immédiatement, et qui répondent aux préconisations de distanciation physique.

Réduire, faciliter, et réguler les déplacements

La distanciation physique imposée va réduire immédiatement la capacité des trams et bus (théoriquement dans le rapport de 6 à 1 passager par m², si elle est strictement respectée !) et induire un report massif sur les autres modes : voitures particulières (qui sembleront un rempart contre la contagion), deux-roues et marche à pied.

Le réseau viaire actuel ayant déjà largement démontré ses limites de capacité, en particulier sur les anneaux de la rocade et des boulevards, les mesures d'urgence suivantes, accompagnées d'une importante campagne de communication, contribueraient à mieux écouler les flux :

- **REDUIRE le nombre de déplacements aux heures de pointe par le télétravail, et par le décalage dans le temps des heures travaillées** avec de fortes incitations : aides publiques et/ou modulation du versement transport, et en réservant ces heures là aux déplacements prioritaires, et domicile-travail ou études ;

- **FACILITER les déplacements des 2-Roues et piétons** en adoptant une nouvelle répartition de la voirie (création de Zones 20 accompagnée de réduction de la vitesse et de la mise en œuvre du Plan d'urgence vélo sur les axes principaux) ;
- **REGULER les déplacements sur la rocade** par limitation de la vitesse à 70 km/h pour en accroître la capacité et par interdiction de son utilisation par les poids lourds en transit aux heures de pointe.

Intra-boulevards et centres-villes : Zones 20, et Axes rouges à 30 km/h

Le territoire intra-boulevards va être, de manière spécifique, doublement impacté : d'une part, par la forte diminution de l'usage des transports collectifs alors qu'ils y sont particulièrement développés : d'autre part, en sens inverse, par la forte augmentation de l'usage des deux-roues et de la marche à pied. Ils y représentent déjà autour de 2 déplacements sur 3 : les faciliter et les sécuriser s'impose.

Dans la mesure où le port du masque n'est pas obligatoire dans l'espace public, **la seule solution qui permette réellement la distanciation physique est la ZONE 20**. Les piétons peuvent marcher sur la chaussée et se croiser, et les cyclistes circuler à double sens. La vitesse limitée à 20 km/h assure la sécurité de tous.

Prévue par le code de la route, **la ZONE 20 peut être immédiatement mise en œuvre** en ce cas d'urgence. Facilement compréhensible par chacun, elle n'implique d'autres aménagements que sa délimitation.

Les grands axes, dont les cours et boulevards, seront par exception hors ZONE 20 : la vitesse y sera limitée de préférence à 30 km/h pour réduire la gravité des accrochages voitures – deux-roues – piétons. Des aménagements deux-roues y seront réalisés (Plan d'Urgence Vélo).

Ces mesures, Zone 20 et axes principaux à 30 km/h pourraient être aussi mis en œuvre avec profit dans les centres-villes des communes de Bordeaux Métropole et autour des grands équipements : administrations, entreprises privées, écoles, collèges, lycées, etc.

Et les enseignements qui en seraient tirés pourraient s'avérer judicieux dans la lutte qui reste à engager contre les effets du réchauffement climatique

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

Le 6 Mai 2020

Les 5 associations signataires :

- **Espace 33**
- **Les droits du Piéton Gironde**
- **La Ligue Contre la Violence Routière Gironde**
- **Rue de l'Avenir (National)**
- **TRANS'CUB**

Contacts : Denis TEISSEIRE : 06 79 71 50 59 - René VERNAY : 06 63 53 35 56